

Les décapitations autorisées en islam si elles servent à semer la terreur chez l'ennemi

écrit par Yoniii | 28 mai 2015



Bravo pour votre [banquet gaulois](#), la Résistance a le vent en poupe.

Vous lirez ci-dessous une explication des raisons réelles de construction de mosquées et des exigences musulmanes à ce propos.

Dans une interview avec Al-Tanasuh TV le 16 mai 2015, le religieux libyen Mohammed Bouajila, membre de l'Association libyenne des Oulémas, explique qu'en principe les

décapitations et les mutilations corporelles sont interdites, mais qu'elles sont autorisées dans certaines circonstances « *surtout si elles servent à semer la terreur dans le cœur* » de l'ennemi.

<https://www.youtube.com/watch?v=WtImRKulHtw>

Et d'ajouter que les musulmans devraient combattre les non-musulmans qui refusent de se convertir à l'islam ou de payer l'impôt de la jizya.

Mohammed Bouajila : Les moudjahidines ont reçu l'ordre de ne pas commencer par combattre les populations [non musulmanes]. Comme le soutiennent les érudits religieux – et cela correspond à la réalité musulmane – les [moudjahidines] doivent d'abord leur demander trois choses :

dans un premier temps, ils doivent les appeler à se convertir à l'islam.

Lorsque les armées arrivent [près d'une ville], elles doivent attendre l'appel des mosquées à la prière.

S'il n'y a pas d'appel à la prière, et pas de mosquées, elles attaquent la ville et exigent des résidents qu'ils se convertissent à l'islam.

S'ils refusent de se convertir à l'islam et de payer la *jizya*, ce sont eux qui ont choisi l'option du combat et de la discorde. Dans ce genre de situation, les musulmans doivent les combattre.

<http://www.europe-israel.org/2015/05/un-religieux-libyen-justifie-les-decapitations-et-les-mutilations-corporelles-pour-semer-la-terreur-dans-le-coeur-des-ennemis/>

Yoniii